

**MOUVEMENT INTER-DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNANTS
DU 1^{ER} DEGRE PUBLIC
PERMUTATIONS INFORMATISEES
Rentrée scolaire 2013**

Personne chargée du dossier à la DSDEN : Mme MAZIERES (05.53.02.84.85)

Les enseignants des écoles désireux de changer de département à la rentrée scolaire 2013 doivent participer aux opérations de permutations informatisées organisées par le Ministère de l'Education nationale.

La saisie des vœux de changement de département est effectuée dans I-Prof – Application SIAM.

La circulaire détaillée est parue au BO spécial du 8 novembre 2012 du Ministère de l'Education nationale (consultable sur les sites internet de la DSDEN, du Rectorat et du Ministère).

Dates d'ouverture du serveur :

Du jeudi 15 novembre à 12h00 au mardi 4 décembre 2012 à 12 h00 : saisie des vœux (créations, modifications, annulations possibles durant cette période sur le serveur).

A partir du mardi 4 décembre 2012 après-midi :

Envoi des confirmations de demandes de changement de département dans la boîte électronique I-Prof du candidat.

Vendredi 14 décembre 2012 :

Date limite de retour à la DSDEN des confirmations écrites de demandes de permutations accompagnées des pièces justificatives.

Vendredi 1er février 2013 :

Date limite d'enregistrement par la DSDEN des demandes tardives pour rapprochement de conjoint et des demandes d'annulation ou de modification des candidatures.

Du vendredi 1^{er} février au mercredi 6 février 2013

Consultation des barèmes validés sur SIAM.

Lundi 11 mars 2013 :

Envoi par SMS du résultat de la demande de mutation aux candidats ayant communiqué leur numéro de téléphone portable.

Affichage des résultats sur SIAM et dans les boîtes à lettres I-Prof

Dispositif d'accueil et de conseil :

Un numéro de téléphone unique : **0800 970 018** (numéro vert depuis la métropole)
Service ouvert à compter du 12 novembre 2012